STRATHÈSE REVUE DOCTORALE

Strathèse
ISSN : 2491-8490

5 | 2017
Identités plurielles

Dynamiques d'intégration des femmes en Afrique : genre et autonomisation des commerçantes des marchés de la préfecture du Golfe au Togo

Gender Integration Dynamics in Africa: Gender and Empowerment of Women Shopkeepers in the Golfe Prefecture's Market in Togo

Digo Enyota Kofitsè Dzamesi Akakpo-Ahianyo

https://www.ouvroir.fr/strathese/index.php?id=483

DOI : 10.57086/strathese.483

Electronic reference
Digo Enyota Kofitsè Dzamesi Akakpo-Ahianyo, « Dynamiques d'intégration des femmes en Afrique : genre et autonomisation des commerçantes des marchés de la préfecture du Golfe au Togo », *Strathèse* [Online], 5 | 2017, Online since 01 January 2017, connection on 06 November 2026. URL : https://www.ouvroir.fr/strathese/index.php?id=483

Copyright
Licence Creative Commons – Attribution – Partage dans les même conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0)

Dynamiques d'intégration des femmes en Afrique : genre et autonomisation des commerçantes des marchés de la préfecture du Golfe au Togo

Gender Integration Dynamics in Africa: Gender and Empowerment of Women Shopkeepers in the Golfe Prefecture's Market in Togo

Digo Enyota Kofitsè Dzamesi Akakpo-Ahianyo

OUTLINE

Mise en perspective théorique de l'autonomisation des femmes togolaises au regard de la théorie du genre et du développement (GED)
Contraste entre l'évolution du cadre institutionnel de l'intégration socio-économique des femmes et l'ambition de l'OMD 3
Inégalités sexospécifiques et participation des femmes africaines au processus de développement socio-économique
Contraintes structurelles et conjoncturelles de l'intégration socio-économique des commerçantes des marchés de la préfecture du Golfe au Togo
Conclusion

TEXT

1 Les problématiques de développement ont depuis longtemps insisté sur les stratégies susceptibles d'inverser la croissance pour la rendre inclusive. De nos jours, l'évolution des contextes socioéconomiques permet de dépasser les conceptions classiques de la théorie du développement marxiste et de s'orienter vers des pistes qui rendent le développement humanisant pour les hommes. Dans cette optique, les études de genre proposent des pistes intéressantes. La problématique traitée dans cet article est relative à la dynamique de l'intégration socio-économique des femmes africaines : les commerçantes africaines constituent de manière informelle un contrepoids important dans l'équilibre socio-économique des ménages et dans la réduction du chômage. Pour les commerçantes du Togo cependant, les défis qu'elles sont de plus en plus appelées à relever sont d'ordre

conjoncturel et impactent leur intégration socio-économique durable.

Mise en perspective théorique de l'autonomisation des femmes togolaises au regard de la théorie du genre et du développement (GED)

2 Le programme des Nations unies (PNUD, 2008) définit l'autonomie des femmes à partir des cinq principaux critères suivants : le sens de la dignité, le droit de faire et de déterminer ses choix, le droit d'avoir accès aux ressources et aux opportunités, le droit d'avoir le contrôle sur sa propre vie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer, et la capacité d'influencer le changement social afin de créer un ordre économique et social plus juste nationalement et internationalement. Le troisième des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) vise expressément à « *Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes* ».

3 Le PNUD (2008) fait de ce troisième objectif l'un des piliers de l'accomplissement d'autres OMD, tels que l'éradication de la pauvreté extrême et de la faim, l'éducation primaire pour tous et l'amélioration de la santé maternelle. En résumé, les Nations Unies identifient trois dimensions à l'autonomisation économique des femmes qui, chacune, peut être améliorée par l'adoption de mesures concrètes.

4 La première dimension est celle des opportunités économiques. Ces dernières peuvent être favorisées par des actions visant notamment à donner accès à plus d'emplois et à des emplois de meilleure qualité, payés de manière équitable et qui relèvent du secteur formel, dotant ainsi les femmes de capacités de gestion, de management, etc.

5 La seconde dimension est celle de l'amélioration des statuts légaux et des droits des femmes, en particulier en matière d'accès à la propriété, à la succession et à l'héritage. Il s'agit notamment de développer des cadres législatifs clairs pour la protection des droits des femmes concernant l'héritage des terres et des ressources liées à la

terre, et d'aborder également les pratiques culturelles qui sous-tendent parfois la discrimination, même lorsque des cadres légaux protègent les droits des femmes.

6 En commentant ces dispositions de l'ONU, S. Vallée (2011) estime qu'il importe de développer des cadres législatifs qui favorisent l'égalité économique des époux ou conjoints en cas de rupture. Ces dispositions doivent notamment assurer l'égalité quant au partage des biens familiaux, à la garde des enfants, ainsi qu'au regard des exigences financières et matérielles liées à cette dernière. Le respect de ces droits a un impact direct sur la sécurité financière des femmes.

7 La troisième dimension concerne la participation et l'inclusion des femmes dans les processus décisionnels économiques. Cette participation, estime l'auteur, peut être favorisée par l'implantation de mécanismes encourageant la présence des femmes dans les instances décisionnelles. Il s'agit, par exemple, de développer des stratégies pour valoriser la nomination de femmes aux postes de décision du secteur public, ou bien d'établir des programmes qui supportent le réseautage des femmes et le développement d'associations d'affaires, ou encore de promouvoir la place des femmes dans les organisations syndicales. Par ailleurs, l'inclusion d'un plus grand nombre de femmes dans les parlements nationaux et les gouvernements locaux constitue un moyen d'accroître l'importance de la voix des femmes dans les processus de décision et de faciliter leur inclusion dans la sphère économique.

8 Cet article propose de mettre en lien les dimensions de l'autonomisation économique des femmes d'un point de vue théorique, avec une démarche empirique relative à la situation socio-économique des commerçantes des marchés de la préfecture du Golfe au Togo. Il s'agit essentiellement d'un compte rendu de recherche. Cette recherche vise à identifier et à analyser les déficits structurels et/ou conjoncturels auxquels font face les commerçantes des marchés de la Préfecture du Golfe au Togo, à étudier dans quel sens le pouvoir d'achat des populations entretient des relations avec l'intégration socio-économique des commerçantes, ainsi qu'à appréhender l'évolution de la situation des femmes au regard de leur intégration socio-économique dans les pays africains.

9 Ces travaux se sont déroulés auprès des commerçantes de douze marchés de la préfecture du Golfe au Togo. Au total, quatre associations par marché ont été sélectionnées et en moyenne douze commerçantes ont été soumises à des entretiens de groupe au sein de chaque association. La méthodologie adoptée est à la fois quantitative et qualitative. La technique d'échantillonnage est à choix raisonné.

10 Cet article expose le compte rendu des investigations. La méthodologie mise à l'œuvre combine deux niveaux d'analyse : le premier étudie les paramètres institutionnels liés à l'appréciation des défis structurels, alors que le second est lié aux aspects conjoncturels spécifiques aux travaux empiriques de terrain.

11 À cet égard, des séries d'entretiens ont été effectuées avec les personnes-ressources de la Délégation Spéciale de la Préfecture du Golfe, puis avec les régisseurs de ces marchés. Les enquêtes de terrain ont touché cinq cent soixante-seize commerçantes des marchés de la Préfecture du Golfe au Togo. Des groupes de discussions ont également été conduits auprès des commerçantes au sein des marchés. Il leur a été distribué un questionnaire d'enquête structuré en vue de dégager la contribution financière des femmes aux charges de leur ménage.

Contraste entre l'évolution du cadre institutionnel de l'intégration socio-économique des femmes et l'ambition de l'OMD 3

12 La mise en perspective empirique de l'intégration socio-économique des femmes africaines relève de la perplexité entre l'évolution du cadre institutionnel en faveur des femmes africaines et les contraintes de leur vécu quotidien. Elle constitue également la porte d'entrée de l'analyse des déficits structurels à l'intégration socio-économique des commerçantes. Les déficits structurels sont fréquemment d'ordre institutionnel. En effet, le 25 septembre 2015, les pays du monde entier ont eu la possibilité d'adopter un ensemble d'objectifs de développement durable (ODD) pour éradiquer la

pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous pour les quinze prochaines années, c'est-à-dire d'ici à 2030. Parmi les dix-sept objectifs retenus, notre recherche s'intéresse au troisième qui concerne « *la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes* ». Cette ambition est par ailleurs réaffirmée par la Charte de l'union africaine (CUA), qui établit en son article 13 que :

> Les États doivent faire voter des lois qui donnent à l'homme et à la femme les mêmes chances dans le domaine du travail, d'avancement dans la carrière et d'accès à toute autre activité économique. Pour cela, les États doivent faire en sorte que la femme et l'homme aient les mêmes droits pour ce qui concerne l'accès à un travail et qu'ils reçoivent aussi le même salaire lorsqu'ils font le même travail. L'État doit mettre en place les moyens qui permettront de créer du travail pour les femmes surtout dans le commerce ou l'artisanat (secteur informel). (WILDAF/FEDDAF[1] cité par REFAMP-TOGO, 2006 : 30-31)

13 Le rapport mondial sur le développement humain (RMDH, 1997) définit le développement comme l'élargissement des possibilités et choix offerts aux individus, l'accès aux différentes opportunités et perspectives fondamentales sur lesquelles reposent des caractéristiques telles que la chance de vivre une vie longue, saine, constructive et de jouir d'un niveau de vie décent ainsi que la dignité, le respect de soi-même et d'autrui (PNUD, 1997). Malgré cette ambition formulée au niveau mondial ainsi qu'au niveau des États africains, on constate que les conditions de vie des femmes de par le monde n'ont pas encore connu d'améliorations très satisfaisantes.

14 De façon générale, beaucoup de pays africains ont ratifié les mesures juridiques consacrées dans les textes internationaux et régionaux. On peut citer en exemple la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la convention des nations unies contre la criminalité transnationale organisée (visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants), la Convention sur le consentement du mariage, l'âge minimum de mariage et l'enregistrement du mariage, la convention relative aux droits de personnes handicapées, le protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes, ainsi que la résolution n° 15 de l'ECOSOC 1990 (qui recommande un objectif de 30 % de femmes

représentées dans les postes à responsabilité pour 1995 et de 50 % pour 2000), la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, et enfin les OMD.

15 Nous comprenons mieux ainsi l'évolution des dispositions juridiques en faveur des femmes dans la plupart des pays africains. L'analyse institutionnelle a considéré les pays tels que le Tchad, la République démocratique du Congo (RDC) pour l'Afrique Centrale, le Madagascar et la Tanzanie pour l'Afrique Orientale, la Tunisie, le Maroc et l'Algérie pour l'Afrique du Nord et enfin le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Bénin et le Togo pour l'Afrique de l'Ouest. Elle s'est fondamentalement focalisée sur les différents rapports des États parties à la convention sur l'élimination de toutes les formes de violences à l'égard des femmes (CEDEF).

16 En fin d'analyse, il ressort que les États africains ont mis en œuvre un cadre institutionnel et programmatique pour encourager l'entrepreneuriat féminin et promouvoir un transfert de compétences aux femmes. Cependant, les femmes sont-elles parvenues à l'autonomisation économique visée ? Le premier facteur ressorti porte sur les inégalités sexospécifiques dans la participation des femmes aux processus décisionnels les concernant. La compréhension de ces inégalités explique le niveau de participation des individus des deux sexes au développement socio-économique en Afrique.

Inégalités sexospécifiques et participation des femmes africaines au processus de développement socio-économique

17 En considérant l'analyse relative à la problématique de l'intégration socio-économique des femmes d'un point de vue de la répartition démographique, par exemple en Afrique de l'Ouest, le chercheur se retrouve devant un contraste. Ce contraste permet de problématiser la participation des individus des deux sexes dans le cadre des

processus de participation et de production des richesses nationales. Les statistiques relatives aux écarts en Afrique de l'Ouest révèlent d'énormes disparités sexospécifiques.

18 Ainsi, d'après E. Fourn (2010), chercheuse à l'université d'Abomey Calavi, 51,5 % de la population des actifs agricoles dans les exploitations traditionnelles sont des femmes. Au Bénin et d'après le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), la proportion de femmes exerçant dans le commerce est estimée à 88,2 % contre 11,8 % pour les hommes. Ces femmes sont notamment présentes dans les activités telles que la distribution des produits vivriers et manufacturés, les services de restauration et d'habillement (E. Fourn, 2010 : 1).

19 Quant au Togo, et d'après le document de stratégie et de réduction de la pauvreté (DSRP), la population est largement féminine avec 51 % de femmes contre 49 % d'hommes. Les femmes travaillent plus que les hommes dans la mesure où leur taux d'activité en 2006 est de 79,1 % contre 78,5 % chez les hommes (DSRP, 2006).

20 Dans la sphère politique du Togo, sur un ensemble de 693 députés élus au cours des différents scrutins législatifs, il y a eu seulement 29 femmes, soit 4,18 %. Dans les autres postes électifs, on relève 11,11 % de femmes maires et 0,38 % de femmes chefs de cantons. Les dernières élections législatives de 2002 et la formation du nouveau gouvernement confirment ces tendances : six femmes députées sur 81 à l'Assemblée Nationale, soit 7,40 %, et cinq femmes dans un gouvernement de 35 personnes, soit 14,29 % (REFAMP, 2007 : iii).

21 Cette densité de la population féminine devrait en effet s'accompagner de sa valorisation, en vue de propulser la croissance économique et de mettre à contribution les individus des deux sexes dans les processus de production des richesses nationales et internationales. La contradiction démographique permet donc de se rendre compte que des efforts supplémentaires méritent d'être entrepris, surtout en Afrique, dans le cadre de la promotion des droits économiques et sociaux des femmes. En outre, ces dernières constituent une frange de la population à laquelle beaucoup de soins doivent être accordés. D'un point de vue social, elles sont mères nourricières, éduquent les enfants et contribuent énormément, en particulier au Togo, à maintenir un équilibre familial dans un contexte de pauvreté,

de sous-emploi et de chômage grandissant. En remontant au cadre théorique du concept de l'autonomisation des femmes, on constate que l'analyse sexospécifique révèle des inégalités sociales dans la participation des femmes africaines au développement économique. Elle s'incorpore, à ce titre, dans le volet de l'implication des femmes dans les processus économiques décisionnels les concernant.

Contraintes structurelles et conjoncturelles de l'intégration socio-économique des commerçantes des marchés de la préfecture du Golfe au Togo

22 En vue d'établir un lien entre la perspective théorique de l'autonomisation des femmes et les travaux de terrain, l'analyse suivante insiste sur le rôle des commerçantes en tant que cheffes de ménage dans un contexte social marqué par le chômage et le sous-emploi des époux. Il s'agit du paradigme des commerçantes des marchés de la Préfecture du Golfe au Togo. À ce niveau, les facteurs identifiés sont l'accès inéquitable et non-inclusif aux microcrédits. La faiblesse du pouvoir d'achat et la faiblesse de l'organisation associative des commerçantes constituent d'autres facteurs permettant d'apprécier les défis conjoncturels et institutionnels. Il existe une dialectique entre ces deux niveaux d'analyse, aux niveaux microsocial et macrosocial.

23 Au niveau macrosocial et en ce qui concerne l'accès au microcrédit, l'État togolais a mis en place de nombreux programmes en vue de permettre aux femmes de s'autonomiser. Le plus récent d'entre eux est le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI). Ce fonds fait la promotion de deux produits spécifiques : le produit APSEF (Accès des Pauvres aux Services Économiques et Financiers) et le produit AGRISEF (Accès des Agriculteurs aux Services Économiques et Financiers). Le produit APSEF du FNFI octroie 30 000 FCFA aux femmes, sans contraintes de garanties préalables.

24 Toutefois, les investigations ont montré que l'accès au crédit à travers ce fonds est encore inéquitable car certaines commerçantes n'y ont

pas toujours accès, malgré leur adhésion au programme. Pourtant, 62 % des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) interrogés estiment que ce fonds est susceptible de favoriser *a priori* l'intégration socio-économique des femmes en général et des commerçantes en particulier. La perspective empirique a révélé que les commerçantes des marchés de la préfecture du Golfe au Togo font encore face à la mévente et qu'elles sont constamment confrontées aux difficultés de booster leur activité commerciale en dépit des crédits qui leur sont octroyés par les SFD à travers le FNFI, et les autres mécanismes déployés par l'État togolais avec l'appui financier de ses partenaires tels que le PNUD et la Banque Mondiale. Par ailleurs, dans le cas d'espèce des recherches effectuées, les commerçantes sont peu associées à la mise en œuvre des projets d'infrastructures, alors même que ces infrastructures constituent des paramètres essentiels pour faciliter leurs transactions commerciales.

25 Au niveau microsocial, d'autres paramètres sont mis en évidence. Certaines entraves à l'autonomisation des commerçantes proviennent d'elles-mêmes. Parmi ces entraves, les investigations ont permis de faire ressortir des facteurs tels que la cavalerie financière, le détournement de l'objet de crédit (qui rime avec l'absence de culture du crédit), les dépenses secondaires, l'analphabétisme des commerçantes, le refus de formation sur le microcrédit ou la mauvaise foi des femmes commerçantes. Spécifiquement, la cavalerie financière pratiquée fréquemment par les commerçantes constitue aussi l'un des paramètres de l'analyse conjoncturelle de leur intégration socio-économique. Il s'agit d'une attitude qui consiste à contracter des microcrédits auprès de plusieurs SFD à la fois. Certaines prennent le décaissement des fonds d'une SFD pour recouvrer leurs crédits auprès d'une autre SFD. Finalement, elles s'en sortent avec des dettes. Cette pratique rend très difficile le recouvrement des microcrédits. La mévente a pour cause la baisse du pouvoir d'achat des ménages.

26 Au niveau microsocial, il est relevé en outre une désorganisation sociale au sein des associations des commerçantes. Elles essayent de s'organiser et de se constituer en réseaux, mais il est regrettable de constater que leur organisation sociale est rudement menacée et fragilisée par la concurrence interne, au sein des commerçantes des marchés locaux d'une part et par la concurrence des commerçantes

ions de commerçantes se nouent, se reconsolident momentanément et se dénouent par la suite. Or, au regard de l'analyse de contenu, la solidarité associative participe à l'intégration socio-économique des commerçantes.

27 En conséquence, les données quantitatives de la recherche montrent que 87 % d'entre elles ne sont pas arrivées à estimer clairement le montant de leurs épargnes. Ainsi, les travaux démontrent que la majorité des commerçantes a éprouvé de sérieuses difficultés à estimer de manière exacte le montant correspondant à leur apport hebdomadaire financier aux charges du ménage, en raison du fait qu'elles ne se livrent pas souvent, ou presque jamais, à ce genre d'exercice. Les dépenses financières réalisées par les commerçantes en vue d'assurer quotidiennement l'équilibre familial sont pourtant considérables : la plupart du temps, elles concernent l'alimentation et l'éducation des enfants. De ce fait, en fin de semaine ou à la fin du mois, il n'est pas toujours aisé pour la plupart des commerçantes de procéder à un calcul arithmétique pour dégager le revenu mensuel ou hebdomadaire. Pendant que 49 % des commerçantes ont de la peine à évaluer, de façon précise, le montant exact de leur contribution financière au ménage, 16 % estiment que ce montant est supérieur à la somme de vingt mille FCFA.

28 Il faut noter en somme que, même si les commerçantes arrivent à se présenter devant les guichets des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), il s'agit d'une démarche complexe et mal maîtrisée. Elles se démènent pour prendre, par exemple, le montant d'une marchandise connexe pour rembourser leurs crédits, ou bien se prêtent de l'argent entre elles. Cela voudrait signifier à proprement parler que, le plus souvent, ce ne sont pas les fonds perçus en guise de bénéfices sur leurs revenus que les commerçantes utilisent régulièrement pour recouvrer à temps leurs crédits auprès des SFD.

29 La disposition théorique du concept de l'autonomisation économique, qui prévoit l'accès des femmes aux droits et aux ressources productives, reste donc problématique au regard de la présente investigation. L'activité commerciale des commerçantes ne contribue véritablement qu'à garantir la subsistance des ménages au lieu de leur permettre, à terme, de se prendre en charge et d'assurer leur mobilité sociale. Or, l'investissement dans la femme constitue un bénéfice

énorme pour les États africains. Cette conviction, qui considère les femmes comme une ressource humaine susceptible de générer des biens économiques, conforte la Francophonie en ce qui concerne sa lutte pour la pleine réalisation des engagements de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing (DPAB, 1995) comprenant, entre autres, l'accès égal et le contrôle des ressources économiques et productives, l'accès des filles à une éducation de qualité et leur maintien à l'école, la réglementation du travail des femmes, leur accès à un travail décent et à la protection sociale, ainsi que la promotion de l'entreprenariat féminin.

30 La revalorisation des droits économiques et sociaux des femmes n'a pas encore atteint les proportions prévues dans les dispositions des chartes et des conventions relatives aux droits des femmes. L'examen du rapport initial, puis les deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports périodiques des États parties à la CEDEF, montrent qu'il existe encore des obstacles à la promotion des femmes.

Conclusion

31 Cet article part d'un constat sommaire sur les écarts entre les dispositions d'autonomisation des femmes, prévues au niveau international, et leur vécu quotidien en général. Sur la base de ce constat, il montre que les commerçantes africaines constituent un puissant levier de développement socio-économique du continent africain.

32 L'étude de cas, focalisée sur les commerçantes des marchés de la préfecture du Golfe au Togo, a eu pour intérêt de faire ressortir les déficits structurels et/ou conjoncturels de leur autonomisation économique. Aussi est-on arrivé à comprendre que les déficits conjoncturels sont la plupart du temps générés par les déficits structurels.

33 Des enquêtes de terrain, il ressort que les dynamiques d'intégration s'expliquent à travers deux niveaux de déficits : au niveau macrosocial et microsocial. Au niveau macrosocial, les programmes d'intégration socio-économique des femmes au Togo sont mis en œuvre. Cependant, une plus grande implication des commerçantes est opportune, car ces dernières ne perçoivent pas encore le recours au microcrédit

comme le moyen le plus idéal de financement de leurs activités commerciales. Au niveau microsocial, les commerçantes participent énormément aux charges de leur ménage, au point d'être incapables de faire des estimations exactes de leurs dépenses hebdomadaires et mensuelles. Les contraintes auxquelles elles font face ne leur ont pas encore permis d'assurer leur autonomisation économique en dépit de l'évolution des cadres juridique et institutionnel relative au processus d'intégration socio-économique des femmes dans la plupart des pays africains.

BIBLIOGRAPHY

Akakpo-Ahianyo, D. E. K. D., 2011, *Stratégies d'intégration socio-économique des femmes. Cas des femmes commerçantes du marché d'Akodésséwa–Dzidzenou à Lomé*, mémoire de DEA en sociologie, Lomé, université de Lomé.

Amouzou, E., 2009, *Pourquoi la pauvreté s'aggrave-t-elle en Afrique ?*, Paris, L'Harmattan.

Amouzou, E., 2009, *L'Afrique, 50 ans après les indépendances*, Paris, Harmattan.

Amouzou, E., 2010, *Le Mythe du Développement durable en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan.

Coordonier, R., 1998, « Femmes africaines et commerce. Les revendeuses de tissu dans la ville de Lomé », in *Journal des africanistes*, t. 58, n° 2, p. 230-,231, fasc. 2, www.persee.fr/doc/jafr_0399_0346_1988_num_.58_2_2629_t1_0230_0000_2 [consulté le 17 juillet 2014].

Fourn E., 2010, « Le rôle socio-économique de la femme dans le développement des pays en Afrique de l'Ouest », www.slire.net/download/1959/rôle_et_importance_des_femmes_dans_le_developpement_pdf [consulté le 17 juillet 2014].

Myrlande, J.-P., 2005, « Les facteurs d'exclusion faisant obstacle à l'intégration socio-économique de certains groupes de femmes immigrées au Québec : un état des lieux » in *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, n° 2, p. 75-94.

Nikuze, C., 2011, *Stratégies d'intégration professionnelle de femmes d'Afrique Subsaharienne au Québec*, mémoire de Maîtrise en sociologie, Montréal, université du Québec.

OMS, UNICEF, UNFPA, BM, 2010, *Tendances de la mortalité maternelle, 1990-2008. Estimations établies par l'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA et la Banque Mondiale*, Genève, OMS.

Peketi, P., 2004, *Femmes et commerce : cas de revendeuses des céréales et de légumineuses dans les marchés d'Agoé-Assiyéyé et d'Adidogomé (Région maritime-TOGO)*, mémoire de Maîtrise

en géographie, Lomé, université de Lomé.

PNUD, 2008, *Innovative approaches to promoting women's economic empowerment*, New York.

REFAMP-TOGO, 2007, *Plaidoyer pour une meilleure participation de la femme à la vie publique et politique au Togo*, Lomé.

Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, 2011, *Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat au Togo, Résultats provisoires*, novembre 2010, Lomé.

Vallée, S., 2011, « L'autonomisation économique des femmes dans l'espace francophone », in *Organisation Internationale de la Francophonie, Réunion du Réseau Femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie* (APF), Dakar, juillet 2010, http://apf.francophonie.org/IMG/pdf/2012_07_femmes_4a_autonomisationfemes.pdf [consulté le 28 février 2014].

NOTES

1 WILDAF : Women in Law and Development in Africa ou FeDDAF : Femmes, Droit, Démocratie et Développement.

ABSTRACTS

Français

L'analyse genrée repose sur la perspective théorique selon laquelle les disparités existent entre hommes et femmes dans les processus divers d'accès au savoir et à l'autonomisation économique. Le présent article est fondé sur un constat empirique : la visibilité économique des femmes africaines et plus particulièrement togolaises n'est pas encore concrétisée, bien qu'elles soient plus nombreuses que les hommes dans beaucoup de pays africains. La valeur ajoutée de cette problématique repose sur la perspective théorique de la revalorisation des droits économiques et sociaux de ces femmes. Ces droits demeurent insuffisamment promus dans les pays en développement, en dépit de l'évolution des contextes institutionnel, juridique et programmatique de leur intégration socio-économique. Cet article vise à comprendre les déficits structurels et/ou conjoncturels des commerçantes des marchés de la préfecture du Golfe à l'intégration socio-économique, alors même qu'on sait le rôle important qu'elles jouent, non seulement dans le commerce transfrontalier en Afrique de l'Ouest, mais également dans l'équilibre socio-économique de la famille. Cinq cent soixante-seize commerçantes ont été interrogées selon la technique d'échantillonnage à choix raisonné.

English
Gender analysis is based on the following theoretical statements: the disparities between men and women exist in the various processes of access to knowledge and to economic empowerment. This article focuses on the empirical observation that the economic visibility of African and Togolese women is not yet materialized, even though they outnumber men in many African countries. The theoretical perspective of the revaluation of social and economic rights for African and Togolese women is the main value of this issue. These rights are insufficiently promoted in developed countries, in spite of the evolution of institutional, legal and programmatic contexts of their socio-economic integration in the different African countries. The aim of this article is to understand the structural and/or cyclical deficits of shopkeeper of the socio-economic integration of the Gulf prefecture, whereas we know women take a great part not only into the cross-border trade in Western Africa, but also in the socio-economic balance of the family. Five hundred and seventy-six shopkeepers were surveyed through the technique of purposeful sampling.

INDEX

Mots-clés
développement économique, commerçante, autonomisation économique, intégration sociale, femmes

Keywords
economic development, shopkeepers, economic empowerment, social integration, women

AUTHOR

Digo Enyota Kofitsè Dzamesi Akakpo-Ahianyo
Laboratoire du changement social et du développement (CHANSODEV), université de Lomé
IDREF : https://www.idref.fr/26515409X